

UNIVERSITE de CAEN/BASSE-NORMANDIE

U.F.R : Droit et Sciences Politiques

ECOLE DOCTORALE DROIT-NORMANDIE

THESE

Présentée et soutenue publiquement le 16 novembre 2009 par

Mme Blandine BAYO BYBI

en vue de l'obtention du

DOCTORAT de l'UNIVERSITE de CAEN

Spécialité : Droit Privé et Sciences Criminelles

Arrêté du 07 août 2006

**LE ROLE DE LA COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE
DANS LA SECURISATION DE L'ESPACE O.H.A.D.A**

**Dirigée par Mme Hélène PEROZ, Maître de conférences, habilitée à diriger des
recherches, Université de Caen Basse-Normandie**

MEMBRES DU JURY

M. Pierre CALLE, Professeur, Université de Caen Basse-Normandie

M. Jean-Philippe DOM, Professeur, Université Lumière Lyon II

**M. Barthélémy MERCADAL, Professeur honoraire, Conservatoire National des Arts et
Métiers (rapporteur)**

M. Henri-Désiré MODI KOKO BEBEY, Professeur, Université de Douala (rapporteur)

Le législateur communautaire africain a fait de la sécurité juridique et judiciaire un argument d'attractivité des investissements dans l'espace couvert par le Traité O.H.A.D.A. Pour garantir cette double sécurité, le législateur O.H.A.D.A a adopté d'une part, un droit des affaires commun à tous les Etats Parties et institué d'autre part, la C.C.J.A. La C.C.J.A a un double rôle : un rôle contentieux qui lui permet de jouer le rôle de Cour suprême supranationale pour les décisions des juridictions nationales d'instance et d'appel posant des questions relatives au droit uniforme à la place des Cours suprêmes nationales. Dans son rôle consultatif, elle émet des avis portant sur l'interprétation du nouveau droit des affaires. Cette double mission lui permet d'assurer dans Etats Parties l'interprétation et l'application communes des normes uniformes. La C.C.J.A garantit la sécurisation de l'espace O.H.A.D.A en assurant une jurisprudence uniforme au nouveau droit des affaires et en prévenant les divergences jurisprudentielles. Ses décisions ont l'autorité de la chose jugée et la force exécutoire dans chacun des Etats Parties. En raison de difficultés structurelles et légales, le rôle contentieux de la C.C.J.A a une efficacité toute relative tandis que son rôle consultatif pourrait s'avérer plus opérant.

The Common Court of Justice and Arbitration contribution in the O.H.A.D.A zone security

Private investors were always complaining about legal and judicial uncertainties in Africa. The Organisation for the Harmonisation of Business Law in Africa, known as O.H.A.D.A, was set up to improve legal security and predictability in order to attract investment and trade in Africa. The O.H.A.D.A Treaty creates a uniform business law to secure a modern legal environment for the stimulation of economic activity and investments within the states members. The Treaty also creates the Common Court of Justice and Arbitration, C.C.J.A. The C.C.J.A is an exclusive jurisdiction only competent to rule over uniformed matters to the exclusion of all national Supreme Courts. The C.C.J.A has two functions. First of all, it operates as a Supreme Court for all the decisions handed down by national jurisdictions and Courts of Appeal relating to the O.H.A.D.A texts. Secondly, the C.C.J.A puts forward an opinion regarding the same regulation. These both functions allowed the C.C.J.A to ensure a common implementation and interpretation over the new African business law. Obviously, the C.C.J.A is a huge guarantee to the problem of legal and judicial insecurity in the O.H.A.D.A zone. But, when the C.C.J.A operates as a supranational Supreme Court, it deals with structural and legal difficulties that could restricted its contribution in the O.H.A.D.A zone security. In this context, other solutions must be found out.

Mots-clés : O.H.A.D.A – C.C.J.A – sécurité juridique – sécurité judiciaire - interprétation - droit uniforme

Spécialité : Droit Privé et Sciences Criminelles

**Université de Caen Basse-Normandie U.F.R de Droit et des Sciences Politiques
Esplanade de la Paix BP 5186 14032 Caen Cedex 5**